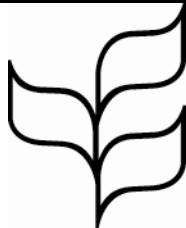




UNEP



CDB



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG8J/6/1
12 janvier 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL
INTERSESSIONS À COMPOSITION NON
LIMITÉE SUR L'ARTICLE 8 j) ET LES
DISPOSITIONS CONNEXES DE LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Sixième réunion
Montréal, 2-6 novembre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
 2. Questions d'organisation
 3. Mécanismes destinés à promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales aux questions qui touchent aux objectifs de l'article 8 j) et questions connexes de la Convention sur la diversité biologique
 4. Élaboration d'éléments de systèmes *sui generis* pour la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles
 5. Éléments d'un code de conduite éthique pour assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des communautés autochtones et locales
 6. Régime international d'accès et de partage des avantages : transmission d'opinions au groupe de travail spécial sur l'accès et le partage des avantages
 7. Programme de travail pluriannuel sur l'application de l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique
 8. Divers
 9. Adoption du rapport
 10. Clôture de la réunion
-

Afin de réduire au maximum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans effet sur le climat, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.